



COMPTE-RENDU

Présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Nathalie PELLET, Jacques PIOT, Eliane BAZIN, Marie-Jo DAVID, Maryse JULIEN, Sylvain LASSABLIERE, Norbert MANUEL, Jean-Christophe SOINNE, Danielle LERICHE, Rémi MAURICE, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Absents excusés : MM. et M^{mes} Annie CLAIR (pouvoir à M^{me} Béatrice MASSON), Claire GOMEZ (pouvoir à M. Francis SIGOIRE), Dam CA (pouvoir à M. Yves MEYER), Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Rachida MALTOUF, Jacques RABELLINO (pouvoir à M^{me} Marie-Jo DAVID), Ysabel LANNEZ.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M. Rémi MAURICE se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 16 janvier 2018

Monsieur le Maire remercie Madame Claire GOMEZ pour avoir dressé la trame du compte rendu de la séance du 16 janvier 2018, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le Conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, sur le contenu de ce compte rendu.

2/ Décision modificative n° 1/2017 – Budget eau

Monsieur le Maire présente au Conseil une décision modificative à apporter au budget 2017 du service de l'eau, consistant à permettre l'inscription d'une écriture de régularisation de la récupération de la TVA qui a été votée lors du conseil du 16 janvier 2018.

M. le Maire demande au Conseil d'annuler cette décision modificative et précise que les crédits de créances sur transfert de droits à déduction de TVA de 2121,00€ seront inscrits au budget primitif 2018.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

3/ Vote des comptes de gestion 2017 (commune, eau, assainissement non collectif)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du budget principal, du budget annexe eau et du budget SPANC établis par Monsieur le Trésorier, comptable de la commune.

Vote : Accord du Conseil à l'unanimité.

4/ Vote des comptes administratifs 2017 (commune, eau, assainissement non collectif)

Les comptes administratifs de l'exercice 2017 sont présentés aux membres du Conseil. Ces documents retracent l'exécution des budgets de l'année écoulée et font apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ils sont conformes aux comptes de gestion présentés au Conseil.

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Yves MEYER conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les comptes administratifs de l'exercice 2017.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

5/ Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit les résultats constatés le 31/12/2017 :

- Dans le budget de la commune, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (620 739,50 €) est affecté en partie au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) afin de compenser le déficit global d'investissement (57 600,35 €).

Le solde (563 139, 15 €) est inscrit au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le déficit d'investissement (16 557,35 €) est inscrit au compte 001 (déficit antérieur reporté).

- Dans le budget du service de l'eau, le résultat de fonctionnement (165 967,70 €) est affecté au compte 002 (excédent antérieur reporté). L'excédent d'investissement (91 059,50 €) est inscrit au compte 001 (excédent antérieur reporté).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats.

6/ Vote des taux d'imposition

M. le Maire rappelle au conseil l'état 1259 de notification des bases et taux d'imposition des taxes directes locales.

Il précise aussi que nous ne sommes pas en possession pour l'instant des bases d'imposition 2018.

Il rappelle les décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 19 février 2018, conduisant à augmenter les taux d'environ 1%, afin de compenser partiellement les fortes diminutions des dotations d'Etat qui nous sont attribuées.

Les taux des 3 taxes d'imposition locale peut-être légèrement ajustés par l'intermédiaire des tableaux de l'état 1259 sont :

| | |
|----------------------------------|--------------------|
| . taxe d'habitation : | de 9,69% à 9,78 % |
| . taxe sur le foncier bâti : | de 12,61% à 12,73% |
| . taxe sur le foncier non bâti : | de 52,38% à 52,90% |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus concernant le vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

7/ Vote des subventions

M^{me} Béatrice MASSON présente le tableau des subventions 2018.

Depuis le début du mandat, la commission a décidé de ne subventionner que les actions organisées par les associations pour animer notre commune et celles en partenariat avec les écoles.

Cette année 2017/2018, le poste le plus important des subventions concerne le Pôle Enfance Jeunesse :

La restauration scolaire : 46 800 €

L'accueil périscolaire : 23 800 €

Le centre de loisirs les Lômes : 13 743 €

Le relais d'assistants maternels : 11 669 €, la Caisse d'Allocations Familiales nous versant 7 290,78 € au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

Il est à noter que toutes les activités ont connu une très forte fréquentation :

- avec une presque saturation à la cantine avec près de 250 enfants certains jours (rappel : capacité maxi 280 enfants). La commune a complété l'équipe de surveillance pour le temps méridien.

- à l'accueil périscolaire, le seuil d'accueil de 60 enfants le matin étant presque atteint.

- au centre de loisirs les Lônes, le nombre d'enfants de Bèlignieux connaît une augmentation de +19% avec 1 762 journées (+13% le mercredi avec la mise en place de 3 tranches d'âges : 3-4/5-6/7-9 ans et +25% les vacances scolaires).

La somme de 115 000 € est inscrite au budget.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

8/ Vote des Budgets 2018 (commune, eau, SPANC)

Monsieur le Maire précise qu'il est demandé au Conseil Municipal de valider les durées d'amortissement applicables aux différents types d'immobilisations acquises par la commune.

Il affiche sur l'écran de la salle la liste des éléments susceptibles d'être concernés et les durées d'amortissement correspondantes.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord sur les durées présentées.

Puis, Monsieur le Maire fait défiler à l'écran les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes des services de l'eau et du SPANC (assainissement non collectif).

Il souligne que les éléments soumis au vote sont très peu différents de ceux analysés lors du débat d'orientations budgétaires du 19 février dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les trois budgets, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

La 3CM gèrera la production et la distribution d'eau en 2020 et Bèlignieux lui transfèrera cette compétence. D'ici là, de nombreux travaux d'amélioration de notre réseau seront encore réalisés.

9/ Autorisation de signature de permis de construire (Place de la Grande Hermière)

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer le permis de construire concernant la transformation du préau de la place de la Grande Hermière et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

10/ Modification des délégations de signature du maire pour les documents d'urbanisme concernant la commune

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour que, au titre de l'article L2122-27, il l'autorise à procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ajouter cette nouvelle compétence aux délégations du Maire.

11/ Convention de maîtrise d'œuvre Place de la Valbonne

M^{me} Béatrice MASSON précise que l'Atelier du Triangle a été choisi pour accompagner les communes de Balan et Bélieneuve dans le projet d'aménagement de la Place de la Valbonne. La participation de Bélieneuve s'élève à 4 550 € HT qui comprend :

- les diagnostics et enjeux
- les scénarios d'aménagement
- la faisabilité (chiffrage et phasage)

Une prestation optionnelle de 1 000 € concerne les maquettes numériques du projet.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

12/ Convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Les Ain'trépides

M^{me} Béatrice MASSON précise qu'une convention doit être signée avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Les Ain'trépides qui gère la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'animation du conseil municipal d'enfants.

Il sera donc noté sur cette convention les subventions allouées à chaque activité soit :

- la restauration scolaire : 46 800 €
- l'accueil périscolaire : 23 800 €
- l'animation du CME : 7 591 €

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

13/ Convention avec la Direction de la Lecture Publique de l'Ain

M^{me} Béatrice MASSON, maire-adjointe, présente la convention de partenariat pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale proposée par le Conseil Départemental de l'Ain (CD01).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve la convention présentée,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents y afférents,
- sollicite auprès du CD01 une période d'expérimentation avant de valider définitivement la procédure de déplacement des bénévoles de la bibliothèque vers la Direction de la Lecture Publique (DLP) de Bourg-en-Bresse,
- autorise l'utilisation d'un véhicule de la commune pour le transport des documents vers et depuis la DLP,
- décide la prise en charge par la collectivité des frais de déplacement vers la DLP des bénévoles de la bibliothèque, selon les barèmes de l'administration fiscale.

14/ Convention groupement de commandes de gaz avec le SIEA

Monsieur Yves MEYER, maire-adjoint, sollicite auprès du Conseil l'autorisation de reconduire la participation de notre commune au groupement de commandes proposé par le SIEA pour la fourniture de gaz. Notre groupe scolaire est concerné.

Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention avec le SIEA.

15 Convention eaux pluviales avec Suez - Lyonnaise des Eaux

Monsieur le Maire expose que les opérations d'entretien courant du réseau de collecte d'eaux pluviales doivent être poursuivies : il s'agit de réaliser le curage annuel de 144 avaloirs ou grilles et le curage préventif bisannuel des puits perdus (au nombre total de 260).

M. le Maire propose au conseil de reconduire la collaboration avec la société Suez Eau France, qui présente une convention pour une durée de deux ans avec une rémunération forfaitaire annuelle de **10 605 € HT**.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition présentée par la société Suez Eau France,

- autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

16/ Fonds de Solidarité pour le Logement

Monsieur le Maire expose que nous sommes appelés, comme chaque année, à apporter notre concours au Fonds de Solidarité pour le Logement, dont la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain assure la gestion comptable et financière, sous la responsabilité du Conseil Départemental.

Afin de mobiliser des ressources suffisantes en faveur du logement des ménages démunis, la contribution sollicitée s'élève à 0,30 € par habitant, soit pour notre commune **1 016,10 euros** (3 387 habitants x 0.30 euros).

Cette somme est inscrite au budget primitif 2018.

Vote : Accord du Conseil à l'unanimité.

17/ Frais d'affranchissement Collège Marcel Aymé

Monsieur le Maire expose que le Collège Marcel Aymé de Dagneux met son infirmerie à la disposition des écoles élémentaires et maternelles des communes voisines.

Il est demandé au Conseil Municipal la participation aux frais de bureau pour un montant de 0,90 euros par élève et par an, ainsi que la prise en charge des communications inhérentes à l'activité pour un montant forfaitaire de 70 euros, soit :

$$(342 \times 0,90) + 70 = 377,80 \text{ €}.$$

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement de la participation de **377,80 €** au Collège Aymé pour l'année scolaire 2017/2018.

18/ Actualisation garantie d'emprunt SEMCODA

La SEMCODA souhaite réaménager un emprunt finançant le logement Montée du Folu. Le taux de refinancement de l'emprunt s'élève à 2.21%.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

19/ Acquisition de terrains boisés (droit de préférence)

Le notaire de Meximieux nous a proposé un droit de préférence sur des terrains boisés soit 4 136 m² pour la somme de 600 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

20/ Achat de matériel d'occasion

Monsieur Yves MEYER expose au conseil que la commune a l'opportunité d'acquérir auprès d'un artisan une plaqueuse avec arraseuse pour chant pré-encollé de marque Strechenberger. Cet outil est nécessaire à l'agent du service technique réalisant les meubles sur mesures pour les écoles.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat dudit matériel d'occasion, pour un prix de 250 euros.

22/ Echo des commissions

*** Commission Communication & Urbanisme**

Le prochain périodique est en cours, ne pas hésiter à nous transmettre les informations que vous souhaiteriez diffuser.

Quant à l'urbanisme, le projet d'aménagement du château est en cours d'instruction.

*** Commission Vie Associative et Culturelle**

M^{me} Béatrice MASSON annonce les événements à venir.

Le 10^e salon de l'habitat et de la décoration à Balan aura lieu les 9 et 10 mars.

Thémiselva organisera un atelier nature sur le lynx le samedi 10/3 matin au RAM.

Le CME avec la collaboration de l'école élémentaire organise la **Grande Lessive** sur le thème « Pierres à images et pierres à imaginer ».

Cette installation artistique est ouverte aux adultes comme aux enfants qui sont invités à transmettre leur dessin ou poème en format A4 pour les suspendre autour de l'école. Une porte ouverte aura lieu le jeudi 29 mars aux abords de l'école.

*** Commission Voirie & Réseaux**

M. Jacques PIOT précise que la réunion publique « Participation Citoyenne » aura lieu le 9 mars à la salle des fêtes.

Le recensement 2018 s'est achevé et il a concerné 1 292 logements pour 3 285 habitants auxquels il faut rajouter les 81 résidents de l'EHPAD les Opalines.

Béligneux compte donc 1184 résidences principales, 54 logements vacants sur la commune.

28 logements n'ont pu être enquêtés en raison d'absence de longue durée.

La séance est levée à 21h40.